

16 mars 2023

Réforme des retraites : Le Sénat a adopté le PLFSSR en responsabilité

Le Sénat a adopté le projet de loi de financement rectificatif de la sécurité sociale 2023 portant sur la réforme du régime de retraites, après lecture des conclusions de la commission mixte paritaire qui a réuni pendant plus de 8h30 les représentants des députés et sénateurs .

« Après des semaines d'auditions et de réunions de concertation, 10 jours dans l'hémicycle soit plus de 100 heures de débats, le Sénat a voté, en responsabilité. C'est le rôle d'une Assemblée parlementaire ! » a déclaré Hervé MARSEILLE, sénateur des Hauts-de-Seine et Président du groupe Union Centriste.

Comme le souligne **Elisabeth DOINEAU**, sénatrice centriste de la Mayenne, rapporteure générale sur ce texte : **« Cette réforme, dont nous savons qu'elle demandera des efforts aux Français, doit atteindre pleinement son but : ramener notre système des retraites à l'équilibre à l'horizon de 2030 afin de garantir sa soutenabilité financière au bénéfice des générations futures. »**

Ce texte porte la marque du Sénat. D'abord parce que le gouvernement a repris la mesure d'âge et l'accélération de la réforme Touraine que la majorité sénatoriale vote depuis plusieurs années et ensuite parce que seul le Sénat a pu l'étudier dans son intégralité en l'améliorant sensiblement.

Le groupe Union Centriste défend et soutient le système par répartition. Cette réforme en assure tant la soutenabilité financière qu'elle préservera que la solidarité intergénérationnelle en garantissant demain une retraite aux actifs d'aujourd'hui.

L'examen par le Sénat, confirmé par la commission mixte paritaire (CMP), aura permis d'apporter plus de justice :

- **pour les femmes** en leur octroyant sous certaines conditions une surcote de 5% dès 64 ans (130.000 femmes par génération soit 30% d'entre elles) ;
- en **maintenant à 60 ans l'âge de départ anticipé** pour incapacité permanente pour les personnes victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;

- en ouvrant aux orphelins le bénéfice de la réversion de la pension de leurs parents.

En particulier à l'initiative du groupe Union centriste ou de l'un de ses membres, le texte prévoit désormais de :

- priver des majorations de pension et trimestres éducation les parents condamnés pour violences et maltraitance à l'encontre de leur enfant (à l'initiative d'Annick BILLON, sénatrice de Vendée) ;
- indexer sur le SMIC le minimum de pension des exploitants agricoles (à l'initiative de Nadia SOLLOGOUB, sénatrice de la Nièvre) ;
- d'ouvrir la possibilité de racheter des trimestres au titre des études supérieures jusqu'à un âge fixé par décret sans pouvoir être inférieur à 30 ans (à l'initiative de Jean-Marie VANLERENBERGHE, sénateur du Nord) ;
- étendre les rachats de trimestres aux élus locaux et créer un droit pour les élus locaux à cotiser sur les indemnités de fonction quelque soit leur montant (à l'initiative de Sylvie VERMEILLET, sénatrice du Jura) ;
- reconnaître l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires en leur octroyant des trimestres complémentaires (à l'initiative de Pascal MARTIN, sénateur de la Seine Maritime, Pierre-Antoine LEVI, sénateur du Tarn-et-Garonne, François BONNEAU, sénateur de la Charente, Amel GACQUERRE, sénatrice du Pas-de-Calais).

Alors que le Sénat proposait de mettre en place un contrat de fin de carrière exonéré pour soutenir l'employabilité des seniors, la commission mixte paritaire a validé une expérimentation. Nous serons très attentifs à la mise en place de ce « CDI senior », car reporter l'âge d'ouverture des droits de deux ans ne peut se faire sans mesure favorisant le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en fin de parcours professionnel.

Notre système de retraite est ainsi stabilisé. Gageons toutefois que nous devrons y revenir. D'ici là, le groupe Union Centriste appelle de ses vœux la reprise de travaux constructifs avec les partenaires sociaux et l'ensemble des corps intermédiaires afin d'anticiper dès aujourd'hui les enjeux de demain et étudier sans tabou et sans précipitation toutes les possibilités d'évolution de notre système de retraite.

Et Olivier HENNO, sénateur du Nord et porte-parole du groupe Union Centriste sur ce texte de conclure : « *Travail des seniors, mères de famille, égalité hommes-femmes, carrières longues, TUC, pompiers, autant d'avancées. Et aussi pour les élus des petites communes, grâce au groupe centriste. Mais ce n'est pas un chèque en blanc. Nous croyons à la valeur travail, mais aussi à la qualité de vie au travail. Nous attendons une grande loi sur le travail. Nous avons aussi besoin d'un paritarisme rénové. C'est pourquoi, avec Hervé Marseille, nous demandons une conférence sociale au plus vite.* »